Envoyé en préfecture le 15/09/2022
Reçu en préfecture le 15/09/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220909-DEC202259-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

- 9 SEPT 2022

DEC202259
FINANCES ;
Location d'un véhicule sans chauffeur
Dans le cadre du centre de loisirs: signature du contrat (été 2022)

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le transport des enfants du centre de loisirs afin qu'ils puissent se rendre sur les lieux de visites entre le 11/07/2022 et le 27/08/2022,

CONSIDERANT la proposition de contrat de la Société PRET A PARTIR STIA (AVERMES),

CONSIDERANT que la proposition faite est conforme aux attentes,

DECIDE la signature d'un contrat avec la Société PRET A PARTIR STIA (AVERMES) assurant une prestation de location d'un véhicule sans chauffeur conforme aux attentes de la commune au prix de 1 200€ TTC pour une durée de 1 mois et 16 jours.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)